

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-6-6-1

**Service consulté**

**C251, C751 ET C233**  
**GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : Dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes de Cernay et Environs, du Pays de Ribeauvillé, de la Vallée Noble, de la Région de Guebwiller, de la Vallée de Saint-Amarin et de Mulhouse Alsace Agglomération, le Département est sollicité pour :

- une opération de promotion des prairies fleuries sur la CC Cernay et Environs,
- la construction d'un muret de pierres sèches à THANNENKIRCH,
- la restauration de murets de pierres sèches à SOULTZMATT,
- la mise en place de prairies fleuries et la plantation d'arbres fruitiers à SOULTZ,
- la réalisation d'une plaquette de promotion des producteurs en vente directe de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin,
- la plantation d'arbres et d'arbustes à RICHWILLER,
- la plantation de vignes biologiques à titre expérimental à HABSHEIM,
- la création de points d'information sur les lieux de distribution des AMAP du réseau sud Alsace.

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 51.261 €.

GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs

**Opération de promotion des prairies fleuries auprès des habitants**

La communauté de communes de Cernay et Environs souhaite, en partenariat avec celle du Pays de Thann et en continuité des actions menées conjointement en 2010 sur les haies vives, promouvoir les prairies fleuries auprès de ses habitants, en distribuant des petits sachets de semences accompagnés de conseils techniques précis.

L'objectif est de faire prendre conscience aux particuliers qu'ils peuvent aménager leur jardin en faveur de l'environnement et de la biodiversité, en préférant des haies diversifiées à des haies mono spécifiques et de la prairie fleurie à du gazon.

Cette action figure dans le programme prévisionnel GERPLAN 2011 de la communauté de communes de Cernay et Environs, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne du 9 mai 2011.

Le montant éligible de ce projet étant de 1.277 €, l'aide départementale serait de 639 € (taux d'intervention de 50 %) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738.

#### GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

##### **Construction d'un muret de pierres sèches à THANNENKIRCH**

La commune de THANNENKIRCH a lancé un projet d'aménagement des abords extérieurs de son école et sollicite le soutien du Département pour la construction d'un muret de pierre sèche d'environ 15 m<sup>2</sup> entre la cour de récréation et la bibliothèque municipale afin, entre autre, de consolider un talus existant.

Cette action figure dans le programme prévisionnel GERPLAN 2011 de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne du 9 mai 2011.

Le montant éligible de cette action étant de 3.450 € HT, l'aide départementale serait de 1.380 € (taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74.

#### GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée Noble

##### **Restauration de murets de pierres sèches à SOULTZMATT**

En préfiguration du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée Noble, la commune de SOULTZMATT envisage de remettre en état les murets de pierres sèches de son vignoble pédagogique, soit une première tranche de 456 m<sup>2</sup>.

Le montant éligible de cette action étant de 104.880 €, l'aide départementale serait de 41.952 € (taux d'aide de 40 %) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74.

#### GERPLAN de la communauté de communes de la Région de Guebwiller

##### **Mise en place de prairies fleuries et plantation d'arbres fruitiers à SOULTZ**

La commune de SOULTZ souhaite mettre en place des prairies fleuries sur 4 parcelles pour une surface totale de 75 ares et planter 20 fruitiers sur 3 autres parcelles.

Cette action figure dans le programme prévisionnel GERPLAN 2011 de la communauté de communes de Guebwiller, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne du 9 mai 2011.

Le montant éligible de cette action étant de 4.641 €, l'aide départementale serait de 1.283 € (taux d'intervention de 40% pour les plantations et 12 €/are pour les prairies fleuries) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74.

## GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

### **Réalisation d'une plaquette de promotion des producteurs en vente directe**

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin souhaite réaliser en partenariat avec les agriculteurs de son territoire pratiquant la vente directe, une plaquette de promotion de cette activité.

Cette action figure dans le programme prévisionnel GERPLAN 2010 de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne du 3 mai 2010.

Le montant éligible de cette action étant de 2.630 €, l'aide départementale serait de 1.315 € (taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738.

## GERPLAN de la communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

Les 2 premières actions ci-dessous figurent dans le programme prévisionnel GERPLAN 2011 de Mulhouse Alsace Agglomération, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 9 mai 2011. La 3<sup>e</sup> est inscrite à celui de 2010, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 9 juin 2010.

### **Plantation d'arbres et d'arbustes à RICHWILLER**

La commune de RICHWILLER souhaite planter 115 arbres et 100 arbustes sur 4 parcelles communales.

Le montant éligible de cette action étant de 2.814 €, l'aide départementale serait de 1.126 € (taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C233, chapitre 204, nature 20414, fonction 738.

### **Plantation d'une vigne biologique à titre expérimental à HABSHEIM**

Le Syndicat de la Région de Habsheim des Vignerons Alsaciens (SYNRHAVA) souhaite planter à titre expérimental une vigne bio respectueuse de la nature dans un espace naturel sensible (346 pieds sur 6 ares de terrain).

Le montant éligible de cette action étant de 2.935 €, l'aide départementale serait de 1.174 € (taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 2042, fonction 74.

### **Création de points d'information sur les lieux de distribution des AMAP du sud Alsace**

RhénAmap, association des AMAP du sud Alsace, souhaite installer dans les 4 lieux de distribution qu'elle fédère pour l'instant, un point d'information à destination des consommateurs sur les producteurs, leurs produits, les modalités pratiques d'inscription, etc. Elle prévoit pour cela la réalisation de dépliants, affiches producteurs, banderoles.

Le montant éligible de cette action étant de 4.784 €, l'aide départementale serait de 2.392 € (taux d'aide de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.



Au regard de ces éléments, je vous propose, dans le cadre de la démarche GERPLAN d'accorder une subvention :

- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la promotion des prairies fleuries auprès de ses habitants, dont le montant serait de 639 € (montant éligible de 1.277 €, taux d'intervention de 50 %) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;
- à la commune de THANNENKIRCH pour la construction d'un muret de pierre sèche, dont le montant serait de 1.380 € (montant éligible de 3.450 €, taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74 ;
- à la commune de SOULTZMATT pour la remise en état de murets de pierre sèche sur son vignoble pédagogique, dont le montant serait de 41.952 € (montant éligible de 104.880 €, taux d'aide de 40 %) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74 ;
- à la commune de SOULTZ pour la mise en place de prairies fleuries et la plantation de fruitiers, dont le montant serait de 1.283 € (montant éligible de 4.641€, taux d'aide 40 % pour les plantations et subvention de 12 €/are de prairie fleurie) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction 74 ;
- à la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la réalisation d'une plaquette de promotion des producteurs en vente directe, pour un montant de 1.315 € (montant éligible de 2.630 €, taux d'intervention de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738 ;
- à la commune de RICHWILLER pour la plantation d'arbres et arbustes, dont le montant serait de 1.126 € (montant éligible de 2.814 €, taux d'aide 40 %) qui seront prélevés sur le programme C233, chapitre 204, nature 20414, fonction 738 ;
- au SYNRHAVA pour la plantation d'une vigne bio, dont le montant serait de 1.174 € (montant éligible de 2.935 €, taux d'aide 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 2042, fonction 74 ;
- à RhénAmap pour la création de points d'information sur ses lieux de distribution, dont le montant serait de 2.392 € (montant éligible de 4.784 €, taux d'aide de 50%) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 JUIN 2011

**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03801	<b>ASSOCIATION RHENAMAP</b> Création de points d'information sur les lieux de distribution des AMAP du réseau Rhénamap  Montant subventionnable : 4 784,00 Taux : 50%	2 392,00
GPL03875	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS</b> Communication sur les prairies fleuries  Montant subventionnable : 1 277,00 Taux : 50%	639,00
GPL03882	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN</b> Réalisation d'une plaquette de promotion des producteurs en vente directe  Montant subventionnable : 2 630,00 Taux : 50%	1 315,00
<b>Total</b>		<b>4 346,00</b>

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 JUIN 2011

Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03866	<b>SOULTZ</b> Mise en place de prairies fleuries et plantation d'arbres fruitiers	0,00		1 283,00
GPL03858	<b>SOULTZMATT</b> Restauration des murets de pierre sèche du vignoble pédagogique	104 880,00	40%	41 952,00
GPL03812	<b>SYNRHAVA REGION DE HABSHEIM</b> Plantation à titre expérimental à Habsheim  Cofinancement : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 587,00 €	2 935,00	40%	1 174,00
GPL03845	<b>THANNENKIRCH</b> Construction d'un muret en pierres sèches à Thannenkirch	3 450,00	40%	1 380,00
			Total	45 789,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 JUIN 2011

**Valorisation du patrimoine arboré  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03623	<b>RICHWILLER</b> Plantation d'arbres et arbustes sur la commune de Richwiller	2 814,00	40%	1 126,00
			Total	1 126,00